



Nos raisons pour la Monarchie



actionroyaliste.com



Nos raisons pour la Monarchie



L'objet de cette analyse n'est nullement de démontrer ce que sera la monarchie de demain. Il est difficile de prévoir comment sera la future institution monarchique sachant qu'elle dépendra de la situation et des besoins du moment. Il ne s'agit pas non plus d'une proposition institutionnelle officiellement conforme à ce que pourrait souhaiter les Princes à ce jour. Cette institution monarchique proposée n'engage que le G.A.R. et n'est qu'une simple démonstration théorique, afin d'offrir une meilleure compréhension du type de système politique que nous proposons, justifiant ainsi notre rejet du système républicain. C'est en fait ce qui reste dans le domaine du possible suivant ce que l'histoire nous a laissé en héritage et ce que l'esprit institutionnel monarchique est capable d'engendrer par l'alternative qu'il proposerait...

La seule chose que nous pouvons garantir c'est que dans tous les cas, le Roi sera indépendant, il sera au-dessus des lobbies et des partis. Qu'il reste un gouvernement humain avec ses qualités et ses défauts. La durée lui exige un sens aigu des responsabilités au risque d'une déstabilisation qui lui serait fatale comme ce fut le cas dans l'histoire. Le règne des partis disparaîtra naturellement car son pouvoir, pour durer, devra reposer sur une représentation réelle de la nation, basé sur les familles et associations professionnelles, les villes et les provinces libérée du joug partisan... La monarchie sera toute à la fois active, "traditionnelle dans ses principes, moderne dans ses institutions".

Le contenu de ce document n'est ni une « Bible », ni une « Révélation » ou un projet de programme de politique social, auxquelles aucune virgule ne saurait être changée, mais un simple instrument - au demeurant très incomplet - de travail et de réflexion.

Sommaire :

- Pour une vraie Démocratie – p 7
- Comment fonctionnera cette forme de démocratie ? – p 8
- L'Assemblée des Etats Généraux - p 10
- Le Roi et son gouvernement - p 11
- Les partis politiques - p 14
- Avantages de la Monarchie proposée sur la cinquième république - p 16
- Les qualités humaines du Roi et de son gouvernement - p 18
- En conclusion - p 21
- Présentation globale - p 23
- Miracle de la monarchie - p 25
- La devise de la monarchie - p 29



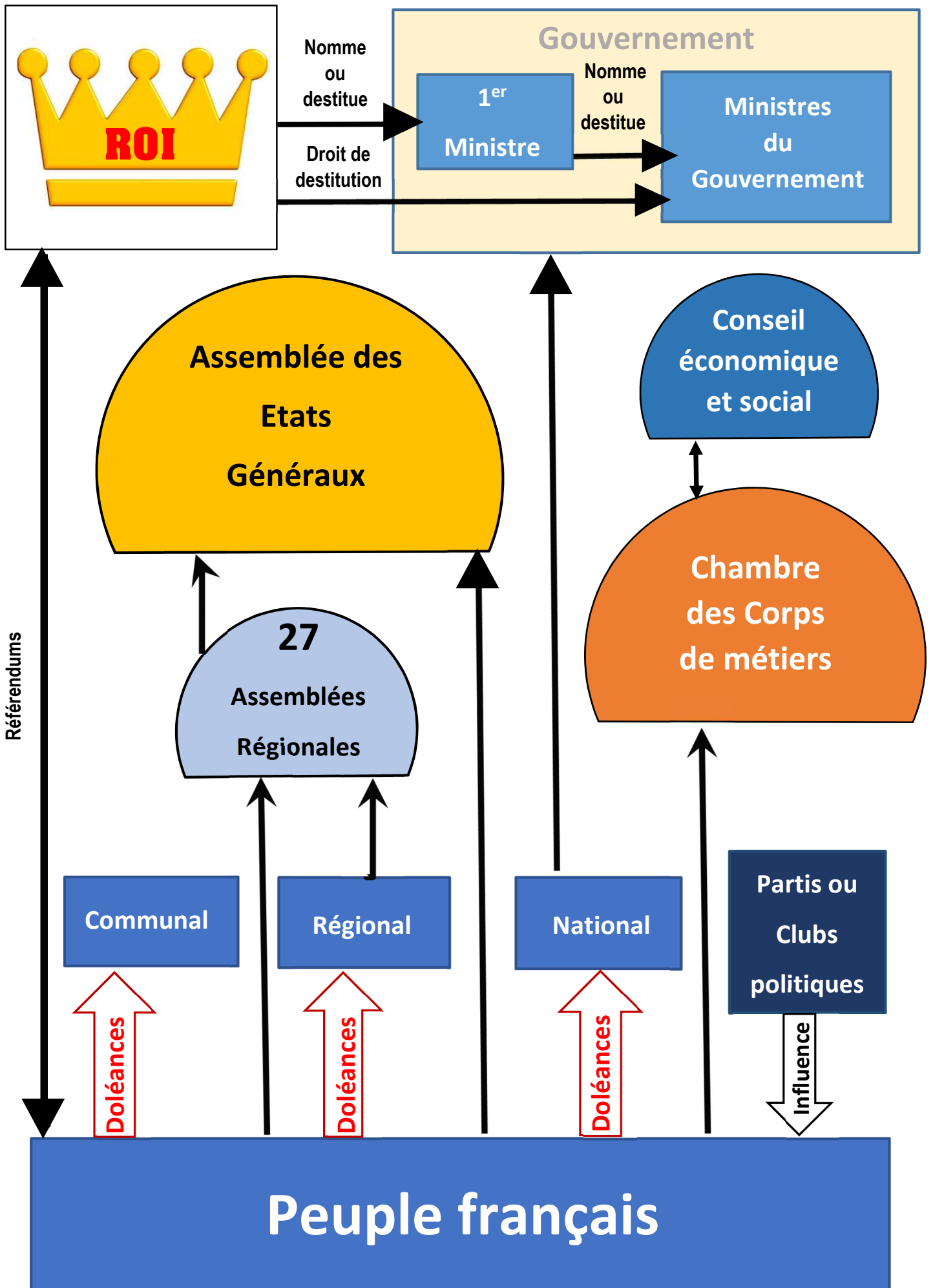
« Le miracle de la Monarchie est dans l'admirable coïncidence qu'elle établit non seulement entre l'Homme et l'Etat, mais entre l'Homme et l'Histoire, c'est-à-dire entre l'Homme et la réalité profonde et permanente de la nation. Ainsi, pour ceux que le mot de démocratie charme encore, le Roi se trouve être l'élu d'une sorte de Démocratie idéale, celle où le destin de la nation ne coïncide plus avec l'opinion momentanée d'une génération passagère, celle où le Souverain, porté comme à la pointe des siècles, en appelle du présent à l'avenir et au passé, et bénéficie à la fois du suffrage des Français à naître et du consentement des morts. »

Le miracle de la monarchie – Thierry Maulnier



Page suivante : Organigramme fonctionnel du système monarchique proposé :





Pour une vraie Démocratie :

Partons de la base :

Il est indispensable de consacrer clairement le droit d'initiative comme en Suisse. Le peuple n'est pas la source du pouvoir, il n'a pas le pouvoir, mais il doit avoir du pouvoir, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

- Compétence très large de la population dans les affaires communales, comme en Suisse.

- Compétence large, mais contrôlée par le gouvernement et le parlement, dans les affaires provinciales...

- Compétence réelle, mais plus limitée, dans les affaires nationales. Le « droit d'initiative » doit être reconnu largement comme en Suisse par la réunion d'un certain nombre de milliers de signatures. Mais Il ne faut pas que des votations puissent être organisées à tort et à travers, sans contrôle, sur tout et sur n'importe quoi ! En effet le danger d'abus de majorité est réel et le risque de manipulation par les groupes de pression est important. C'est un des graves problèmes que doit affronter actuellement la démocratie suisse qui ne peut actuellement compter, à peu de chose près, que sur la prudence de l'électeur...

Un contrôle royal doit donc être possible par la technique de la « pragmatique sanction », autrement dit si une votation paraît de nature à produire des effets délétères ou abusifs, le Roi et l'assemblée des Etats Généraux doit pouvoir s'y opposer.

Plus précisément, la population (à l'échelle nationale) doit pouvoir exiger discrétionnairement des référendums pour toutes les questions qui touchent à son identité (langue, mœurs, famille, immigration, droit des étrangers), à ses biens (fiscalité, charges sociales, dépenses publiques), à ses libertés (police de la circulation, libertés fondamentales, liberté d'expression), à ses traditions (mariage, religion), à son mode de vie.

Mais en dehors de ces domaines incontestés du référendum, le droit d'initiative doit être sous le contrôle du roi et de la pragmatique sanction.

Avec cette institution proposée, les français en âge de voter ou de s'exprimer politiquement ne se contenteront plus d'élire simplement des représentants, mais ils pourront faire leurs propres propositions.

De ce fait des cahiers de doléances seront disponibles dans chaque Mairies (Ou téléchargeable sur internet sur le site de la mairie et devant être remis ensuite en main propre à la mairie). Nous proposons trois types de cahiers :

Un cahier pour les propositions à l'échelle de sa commune ou de son quartier ou son arrondissement.

Un cahier à l'échelle de la région. Chaque région sera représentée par une assemblée qui constituera une sorte de gouvernement régional décentralisé. Comme il y a 27 régions recensées, il y aura donc 27 assemblées régionales localisées dans les plus importantes villes de chaque région. (Lyon pour la région Rhône-Alpes, Bordeaux pour la région Aquitaine...etc.)

Les régions de l'actuelle république, identités bureaucratiques et sans âmes, devront laisser place aux provinces réelles. Les départements, inventions de la Révolution et d'ailleurs aujourd'hui moribonds, devront être supprimés et remplacés par des « districts de régence » regroupant les principales intercommunalités. Enfin les communes, en nombre extravagant (35 000 !) doivent être regroupées en fonction des actuelles communautés d'agglomération. Tout l'actuel millefeuille politico-administratif de la république doit être très sévèrement épurés et réformés. Il faut alléger l'administration devenue étouffante et finalement inefficace.

Des assemblée provinciales pourront être créés sous le contrôle d'un intendant du Roi. Les préfets, valets de la république, doivent être abolis.

Et un dernier cahier pour les propositions à l'échelle nationale.



Comment fonctionnera cette forme de démocratie ?

Le mode de gouvernement proposé est une émanation de ce qui fut de tout temps chez les peuples libres, de la Grèce antique où naquirent toutes les réflexions sur les systèmes humains de gouvernement au canevas historique de notre nation. Il faut bien comprendre que nous sommes à un carrefour de notre destin. Les modes de communication moderne, l'évolution des peuples par l'assujettissement naïf aux ordres d'un mondialisme plus manipulateur que jamais, entraînent les peuples vers l'esclavage. Il est donc important qu'une libération comme d'une reprise en main du pouvoir citoyen intervienne avant qu'il ne soit trop tard. Donc c'est au sein des petites communautés, où les gens se connaissent que la démocratie reprend son efficacité pleine et entière. Ainsi toute nomination, toute décision locale devra-t-elle être décidé en direct par une convocation de la population afin d'éviter toute lenteur administrative polluante et fatigante. Dans ce type de consultation, disparaîtront naturellement les parasites politiques (droite et gauche) qui avant manipulaient l'opinion. Pourquoi, parce que les citoyens décideraient directement ce qui les concerne et ne seraient plus à choisir un programme politique restrictif et étouffant pour plusieurs années. On déciderait du réel et non plus en fonction d'une planification partisane. Le maire qui avant pouvait être d'une tendance, se verrait alors renforcé par une considération

nouvelle, faite sur ses qualités, sur l'homme et plus sur sa couleur éphémère de carte partisane !

Et puis, reprenons l'exemple d'un village où le maire et son conseil municipal ont fait installer une « œuvre d'art moderne » en plein milieu de la place du village sans le consentement de ses citoyens, chose assez courante de nos jours ! Si une grande majorité des villageois n'apprécient pas cette « œuvre » en question, ils peuvent réclamer qu'on la retire grâce au cahier de doléances communal. Le Maire devra obéir à la demande de ses citoyens si la grande majorité n'en veut pas, et devra retirer « l'œuvre » en question. Dans le cadre d'un petit village par exemple, un vote à main levée sur la place de la mairie serait suffisant, un peu comme en Suisse.

C'est valable aussi pour tout travaux prioritaires, (convocation des habitants, décision, exécution) pour telle ou telle rue du village afin d'améliorer la circulation, ou pour construire une fontaine ou un terrain de jeux pour les enfants et adolescents...etc. ! Dans tous les cas de figure, le maire et le conseil municipal devront être à l'écoute des décisions ou des doléances possibles et les mettre en œuvre. S'il y a impossibilité, il faudra en rendre compte aux électeurs...

En Suisse, la démocratie directe est une pratique constante. Dans certains cantons Suisse, le vote à mains levées est toujours de rigueur, lorsqu'il s'agit de s'exprimer sur la gestion du village par exemple...

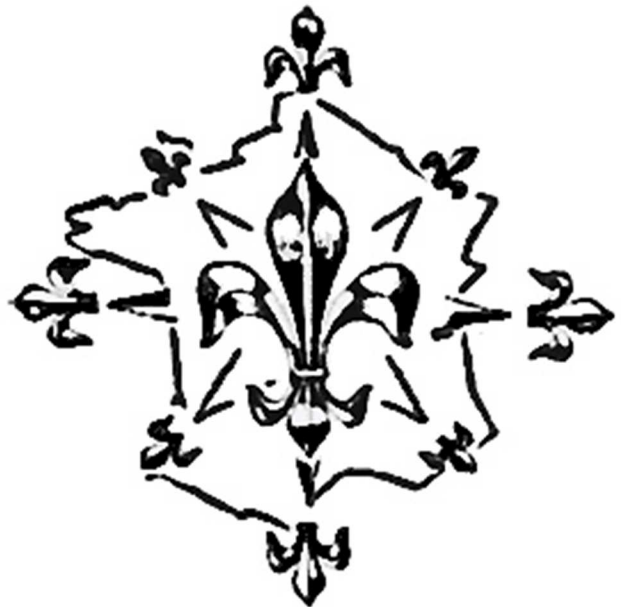




En France dite démocratique, on a juste le droit de voter pour des représentants. En cas de contestation sur la politique imposée, vous êtes autorisés à exprimer votre mécontentement en manifestant dans la rue. Mais gare à la répression comme lors des « Manifs pour tous » en 2013...

pourront s'en remettre au Roi (anciens Etats Généraux) et ce dernier tranchera, dans le sens de l'intérêt général, du bien commun et de la grandeur de la Civilisation française. Il pourra de ce fait imposer un référendum sur le sujet, et demander au gouvernement d'agir en fonction du résultat.

Bien évidemment ces doléances sont facultatives, c'est-à-dire que seuls ceux qui ont quelque chose à dire ou des revendications feront cette démarche. Ceux qui ne se sentent pas concernés ne seront pas obligés d'aller s'exprimer sur ces doléances. Il n'y aura pas de jour précis comme pour les présidentielles ou les législatives en Vème république, chacun pourra s'exprimer quand il le souhaitera, avec une fréquence d'une fois par an pour les doléances communales et une fois tous les deux ans pour les autres par exemple. Les doléances régionales seront envoyées directement à l'Assemblée de la région qui rendra compte des demandes et décisions prises. Quant aux doléances nationales, elles seront envoyées au gouvernement qui aura en permanence une vision globale des exigences populaires, des lois gênantes, des réformes et ajouts (Ça peut se faire par le biais direct d'internet ou tout autre moyen facile.)



Si par exemple le conseil de l'assemblée régionale prend la décision de construire une autoroute qui traversera des champs et passera à proximité de villages tranquilles, ou simplement gâchera le paysage, ceux qui seront concerné directement par cette construction pourront demander à ce que celle-ci soit détournée ou annulée grâce au cahier de doléances régional.

Une loi comme la Loi Taubira est l'objet d'un référendum, si elle est acceptée mais qu'elle dérange de plus en plus les français, ceux-ci pourront l'exprimer grâce aux cahiers de doléances nationaux et exiger qu'elle soit retirée. En cas de refus le gouvernement devra rendre des comptes aux français. Si le gouvernement s'obstine à refuser, les français

Le Roi et son gouvernement autoriseront parfaitement cette décentralisation du pouvoir, car c'est dans l'essence même du système monarchique que d'autoriser de telles libertés. On imagine très mal aujourd'hui en Vème république une pareille autonomie. On est juste sollicités pour un président qu'on ne connaît même pas. Dès qu'il est au pouvoir, s'il ne fait pas la politique souhaitée qu'avons-nous comme contre-pouvoir si ce n'est de faire des manifestations de protestation dans les rues ? Avec la répression qui en découle (Ex : Les manifs pour tous de l'année 2013 contre la Loi Taubira...etc. ?), l'impact est nul, car la démocratie est un



leurre. La république se moque de la contestation dans la rue et au pire la réprimera brutalement comme ce fut le cas historiquement. Il est plus facile d'agir comme la pire des dictatures lorsque l'on se targue des droits de l'homme, comme il est plus facile de détruire le droit social lorsque l'on se présente comme socialiste...

En d'autres termes : Pas de décentralisation possible avec un gouvernement basé sur l'élection. Il ne doit rien y avoir entre le citoyen et l'Etat tout puissant. Dans la Monarchie que nous proposons, les contre-pouvoirs commencent par une participation citoyenne étendue à tout ce qui concerne notre vie de tous les jours. Les cahiers de doléances, comme l'assemblée régionale, ne sont ni plus ni moins qu'une sorte de mini gouvernement de Province, la représentation économique des métiers, les associations et familles, l'Assemblée des Etats généraux. Ces multiplications de contre-pouvoirs montrent combien l'alternative monarchique peut être l'humanisme incarnée dans la réalité

et non une supercherie martelée sur les murs des mairies n'ayant dans les faits plus aucune réalité concrète !

Il faut voir avant tout dans cette décentralisation du pouvoir, le meilleur moyen de ne pas déconnecter le Pays Légal du Pays Réel. Cette "transparence", cette "participation" permanente citoyenne fait que la gouvernance monarchique reprend l'essentiel de l'équilibre des pouvoirs qu'Aristote enseignait en son temps. Tout le monde trouve sa place du plus petit au plus grand, sans distinction d'argent ni carte partisane. L'individualisme fera place aux familles, le "je" remplacé par le "nous" communautaire. L'anarchiste, comme le socialiste y trouveront leurs places en décidant dans la cité, selon leurs envies. Ils font partis d'un ensemble qui décide et plus sous la coupe de soi-disant représentants "auto-proclamés" parce qu'une "mafias" politique s'est installée sur une région pour de vagues idées générales. Celle-ci en fait, vide les caisses en travaillant à sa réélection au lieu de gérer la vie locale...

L'Assemblée des Etats Généraux :

Un état qui veut pouvoir gouverner doit se contenter d'être l'arbitre des citoyens qui s'administrent librement... La bonne administration consiste à établir les règles les plus simples et les plus générales ; ce sont les moins coûteuses, les plus sûres aussi...

Un bon gouvernement doit favoriser toujours les initiatives, individuelles, communales, provinciales. Les orienter vers le bien commun est sa vraie fonction et son éthique.

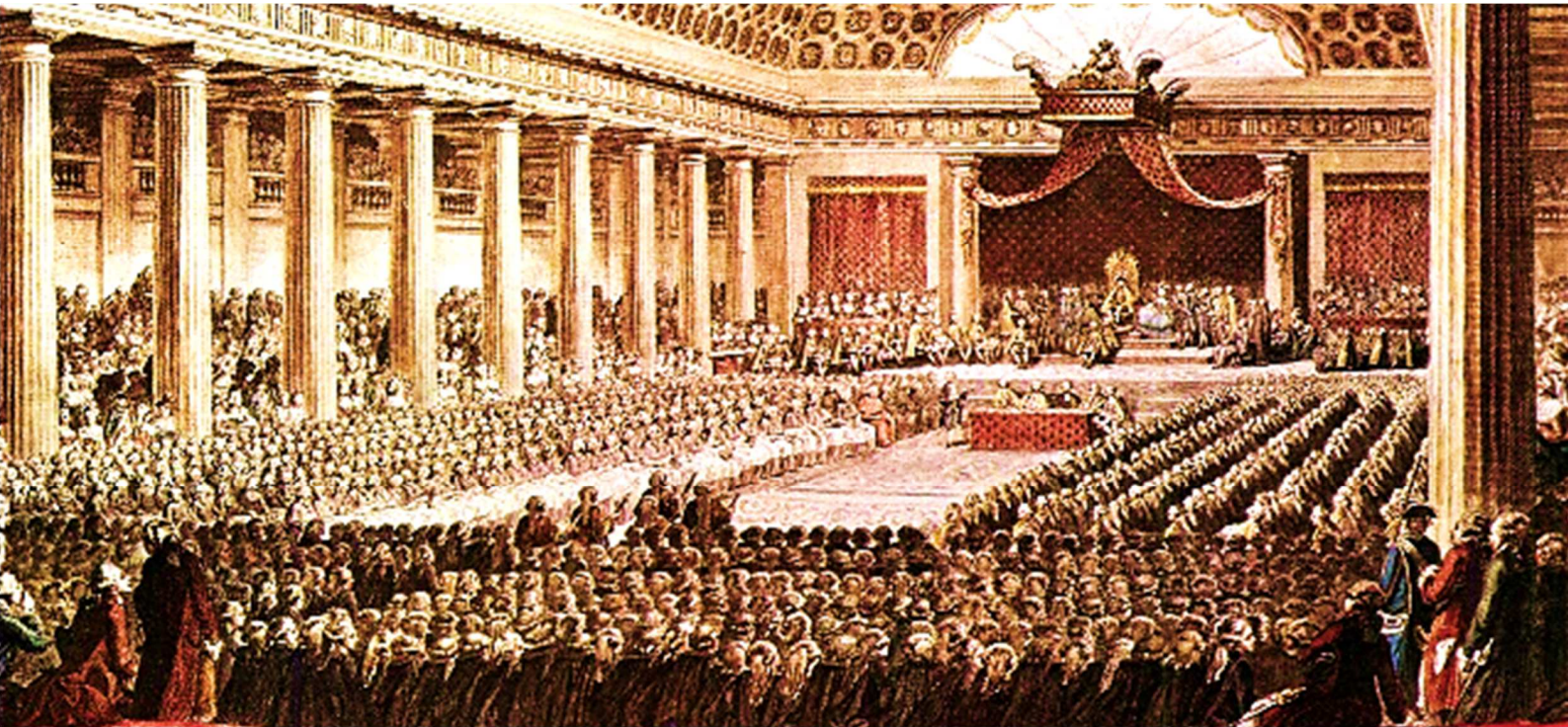
De ce fait, il faut que les forces vives de la nation décident de se constituer en « Etats-Généraux » réunissant les délégués, hommes et femmes, de toutes professions, communes, familles, Provinces, pour que puisse enfin s'exprimer la voix du Pays réel.

Les assemblées régionales auront la possibilité de fournir des propositions de lois à l'Assemblée des Etats Généraux. Chaque assemblée régionale enverra un représentant siéger au sein de l'AEG afin de soumettre ces propositions de lois et obtenir leur vote si possible en fonction des besoins réels.

Pour ce qui est du monde du travail, une chambre des corps de métier sera constitué afin que chaque représentant des différents corps de métier, principaux délégués syndicaux, patronat...etc, puissent légiférer en tout état de cause sur la réglementation de leur domaine d'activité. Bien évidemment cela suppose une parfaite autonomie du monde du travail, non soumis aux diktats des puissances financières apatrides ou à des entités comme l'Europe de Bruxelles. Chaque secteur professionnel fixera ses propres règles, eux-seuls en ont les compétences. C'est eux qui fixeront l'âge de la retraite par exemple et qui régleront les formations etc. Imaginez un instant, comme ce fut le cas jadis, chaque métier ou groupe professionnels (grandes industries à définir ou secteur) géreront désormais leur condition de travail, leurs congés, leurs fêtes chômées, leur apprentissage, leur sécurité sociale (décentralisée par profession)...

Nous ouvrons une parenthèse mais la serait pour beaucoup de femmes la libération tant attendue. Il serait mis en place le 20%, 30% jusqu'au 100% du temps de travail selon leur désir personnel et selon les enfants dont elles





désirent s'occuper. Plus de contrainte comme nous le vivons aujourd'hui où la femme dite libérée cumule une multitude d'emplois pour le plus grand bonheur de la fiscalité et d'un monde masculin se préoccupant d'abord de son confort avant celui de la femme. Celle-ci comme mère serait d'abord rémunérée suivant son nombre d'enfant et percevrait une retraite adaptée, bref serait reconnue ainsi comme professionnelle par la nation. Il est trop facile de considérer que sa vocation par l'amour, reste de son choix, alors que cela contribue à la vivacité de tout un peuple, arrêtons l'hypocrisie et prenons les mesures adaptées qu'il est anormal de ne pas avoir encore eu en ce XXI^{ème} siècle ?

L'Etat assurera le bon fonctionnement et sera là seulement pour fixer des limites en cas d'abus sur ces réglementations du travail. Un conseil économique et social

constitué de professionnels de la finance et de l'économie travailleront de concert avec la chambre des corps de métier afin d'assurer une bonne cohésion entre le monde du travail et l'économie du pays, toujours dans le respect du bien commun et de l'intérêt général.

En d'autres termes, la chambre des corps de métiers remplacera le très inutile Sénat actuel, et l'AEG remplacera l'Assemblée nationale actuelle. Contrairement à l'assemblée nationale que nous connaissons actuellement, l'AEG ne sera pas constitué de représentants d'idéologies diverses répartis entre catégories droite, gauche ou centriste, mais, par les forces vives de la nation discutant concrètement des problèmes du pays et des solutions à apporter, comme des lois à soumettre.

Le Roi et son gouvernement :

Le Roi sera soumis aux lois fondamentales du royaume, véritable charte des droits et devoirs de l'Etat. Il œuvrera exclusivement pour le bien de la France et au service de l'intérêt général. Le Roi par définition est au-dessus de tous groupes de pression et d'influence, qu'ils soient financiers ou autres. Le principe même de la Monarchie c'est l'indépendance de l'Etat, à travers sa magistrature suprême. C'est lui qui reconnaîtra ou destituera officiellement son 1^{er}

ministre. Ce dernier pouvant être élu directement par le corps électoral français mais possiblement révocable après au moins un an de gouvernement, en fonction de la situation, des besoins politiques, voir au regard des nécessaires équilibres politiques. Le 1^{er} ministre nommera les membres de son gouvernement, mais le Roi aura également un droit de destituer ceux-ci, s'il estime qu'ils ne sont pas à la hauteur.



Le Roi sera le garant de la Justice, de la Politique extérieure. Il sera chef des Armées, aura un pouvoir arbitral et fédérateur. Il pourra également proposer, voire imposer des référendums sur des sujets qu'il estimera devoir soumettre à l'avis du peuple. Inversement par le biais des doléances nationales, les Français pourront exiger des référendums sur des sujets qui les intéressent, les préoccupent, les motivent particulièrement, par la pratique d'un droit de pétition élargi.

Il faut voir dans le rôle du gouvernement ainsi qu'en la personne du Roi, non pas des laquais obéissant aveuglément aux volontés du peuple, mais plutôt des hommes politiques jouant un rôle plus proche d'un maître d'école envers ses élèves. Le Roi et son gouvernement sont là pour guider. En conséquence, ils écouteront les volontés du peuple, mais si certaines doléances semblent trop éloignées du bien commun, il sera de leur devoir de les discuter, voire de repousser, après débat et explication motivée. Nous avons conscience qu'il n'y a pas de vertu innée dans les peuples. On ne peut en aucun cas mettre en place un gouvernement faisant preuve d'une obéissance aveugle à l'égard de son peuple. A l'époque de l'Empire de Rome, les Romains avaient déjà commis cette erreur, aboutissant à la chute de l'Empire dans sa décadence succédant cette politique du pain et des jeux.

Voici un extrait de : *La Fin du monde antique et le début du Moyen Age* de Ferdinand Lot mettant en évidence les conséquences de cette soumission aveugle :

« Au Ve siècle, plus tard encore, c'est au cirque, à l'amphithéâtre, que les Barbares surprennent la population (Trèves, Antioche). Pour se la concilier, les rois ennemis feront célébrer les jeux ; ils se continueront sous les Goths.

Quelques souverains (Marc-Aurèle, Julien) eurent, dit-on, l'idée de les abolir. Projet tout à fait chimérique. Toutes les tentatives pour réduire leur nombre ou leur importance échouèrent. L'empereur est tenu d'y assister et de ne point faire le dégoûté. Autrement, la populace témoigne son mécontentement. C'est pour gagner la popularité que Commode descend dans l'arène.

Les jeux, par leur multiplication, entretenaient la population des villes et même celle des campagnes, car les théâtres et amphithéâtres sont pour le pagus [campagne] et non uniquement pour la ville, dans une fainéantise incurable. Mais leur pire malfaisance venait peut-être de leur nature. Ils provoquaient et développaient le goût de la cruauté et de la luxure. Les exhibitions d'animaux et de peuples exotiques étaient relativement innocentes ; elles tenaient la place de nos jardins exotiques.

Mais le peuple se délectait surtout aux combats sanglants, non seulement de bêtes contre bêtes, mais d'hommes contre hommes (gladiateurs), ou d'hommes contre bêtes. On y employait des condamnés de droit

L'obéissance aveugle des Empereurs Romains à l'égard des besoins hédonistes de leur peuple, a eu pour conséquence l'émergence de jeux barbares et sanglants. Cette politique du « Pain et des Jeux » marquera le début de la décadence de l'Empire de Rome.



commun, des prisonniers barbares. Faute de condamnés, la populace réclamait qu'on saisît les chrétiens pour les livrer aux bêtes et les magistrats obéissaient en tremblant. Les panégyristes célèbrent comme un haut fait que Constantin, ayant capturé des chefs francs, les jette aux bêtes pour amuser le peuple de Trèves. Au théâtre même, le public n'est pas content si, dans la représentation, la fiction ne fait pas place à la réalité sanglante. Il ne supporte la tragédie d'Hercule au Mont Oeta que si, à la fin, le héros est réellement brûlé. Le mime Laureolus est mis en croix, non pour rire, mais effectivement. Aux jeux sanglants succèdent les pantomimes obscènes. Il s'y joint les fêtes orgiaques de la Maiuma, au mois de mai, fêtes qu'un empereur romain essaya vainement de supprimer. »

Il faut en conséquence que le gouvernement garde un contrôle ferme sur certaines décisions tout en laissant un maximum de libertés au peuple. Seule la Monarchie possède cette capacité à trouver l'équilibre nécessaire et juste entre ses différentes aspirations populaires et étatiques.

Le gouvernement sera constitué d'hommes politiques de vocation et de service et non d'hommes politiques représentant telle ou telle idéologie. Fini les carriéristes arrivistes comme on en voit trop souvent actuellement dans la Vème république. Ils se devront d'être des aristocrates dans le sens antique du mot, à savoir le gouvernement des meilleurs. Ils se devront d'être une élite par excellence, ayant comme seul souci le bien commun, l'intérêt général et la grandeur de la Civilisation française pour lesquelles ils œuvreront. Nous devons nous éloigner de l'homme politique actuel plus soucieux de garder sa place, dans l'optique de sa réélection, finissant avec un Pays légal déconnecté des réalités du pays et de ses habitants. Pour cela il faudra soit réformer l'ENA pour en faire une vraie école d'élite, soit en recréer une autre....

C'est par la compétence et l'aptitude dans une profession que les ministres doivent être nommés, comme ce fut le plus souvent le cas historiquement dans notre pays sous les rois. C'est le bon sens qui doit parler ! Ainsi les meilleurs éléments, sortis de la nation atteindront cette aristocratie de décisionnaires.

« La Monarchie est le régime qui a le plus de chance de réduire le pouvoir de l'homme sur l'homme »

Maurice Clavel

Charles Maurras disait à juste titre :

"Tant que les ambitieux et les intrigants trouveront dans les perturbations sociales le moyen légal et facile de pénétrer dans les assemblées et les ministères, les lois même seront forgées en vue de provoquer et faciliter ces perturbations."



Et c'est cela que nous devons éviter ! Le système politique ne doit nullement être basé sur un chantage entre les hommes politiques et les citoyens. L'homme politique n'a pas à vivre des problèmes des français, mais doit au contraire s'efforcer de résoudre ces problèmes sans chercher à en créer d'autres. Tel doit être l'honneur de sa fonction.

Ce qu'il faut également, afin de solidifier cette continuité dans la qualité, ce serait d'imposer aux fonctionnaires qui y travaillent un mandat d'au moins 15 ans dans un ministère donné (nous parlons des services de celui-ci, non pas du poste de ministre même...) qui correspondra à leur formation. Mais les ministres eux-mêmes devront être appelés à rester au maximum dans le ministère pour lequel ils sont les plus aptes et non être promenés d'un poste à un autre, au risque de perdre de leurs compétences et de leur autorité, comme de leur crédibilité...

En effet, il ne faut pas s'attendre à une grande efficacité dans le temps, quand on passe, par exemple, des Affaires étrangères à l'Agriculture et la Pêche avec à peine deux années d'activités au sein de ces ministères. Dans un régime monarchique la logique et le bon sens exigeraient que M. X soit, par exemple, ministre de l'Environnement de 2015 à



2020. Là, on a l'assurance qu'il puisse avoir le temps de bien maîtriser ses dossiers et acquérir une compétence certaine, avec toujours comme moteur principal : L'intérêt général et le développement de la puissance française dans le sens politique du terme. Seul le premier ministre ainsi que le Roi auront un pouvoir de destitution en cas de réelle défaillance du ministre en question.

Les activités ministérielles se feront essentiellement en tenant compte (mais sans forcément y céder...) des propositions des forces vives compétentes dans les domaines précis des décisions à prendre et des lois à voter.

Les partis politiques :

Pour ce qui est du royaume que nous proposons, les partis politiques seront cantonnés à une simple activité d'influence. Ceux qui s'intéresseront à la politique pourront s'engager dans un club ou parti politique. Ces partis ou clubs n'auront qu'une action d'influence sur la population afin d'orienter les votes ou les demandes sur les doléances. Contrairement à la cinquième république où les partis règnent désormais au cœur du système politique, ce qui a pour conséquence une division souvent regrettable des Français, division qui prend la place de la discussion indispensable à tout exercice politique... Aujourd'hui, on choisit son parti un peu comme son club de foot, et le but étant de « gagner » sur les autres partis afin de voir son candidat à la plus haute fonction de l'Etat. Ce mode de fonctionnement n'est pas sans conséquences, c'est cette

logique qui crée l'instabilité républicaine qui se donne pour but de mettre au pouvoir un parti pour 5 ans, pour ensuite refaire des votes afin de laisser la chance aux autres partis : terrible alternance quand elle prend la forme de la revanche d'un camp sur l'autre. C'est un cercle vicieux dont les conséquences se font de plus en plus ressentir. L'instabilité des lois, (Un parti au pouvoir pour 5 ans fera ses lois, mais si dans 5 ans c'est un autre parti qui « gagne » il changera ces lois pour imposer les siennes etc. etc.). C'est un régime qui coûte très cher, ce qui explique souvent des financements obscurs de certains partis politiques qui comme par hasard accèdent au pouvoir car ayant plus de moyens de communications. La conséquence de ces financements obscurs est que le parti qui accèdera au pouvoir, grâce à ceux qui l'auront financé, devra en retour rendre service à ces

"Les partis sont des organismes publiquement, officiellement constitués de manière à tuer dans les âmes le sens de la vérité et de la justice."

Simone Weil



financiers. Il mènera une politique qui ira dans leurs sens et non dans celui des citoyens qui ont voté pour ce parti en question. Ce qui n'interdit nullement la mise au pouvoir des médiocres comme le souligne assez justement André Joussain :

« Il est douloureux pour les républicains sincères que nous sommes, de reconnaître que le régime parlementaire est le système idéal pour enrichir une oligarchie de grands financiers sur le dos de la masse des citoyens »

Jean RÉMY, Le Financier contre la cité - 1927

« On prétend que la république démocratique donne à chacun ses chances. Mais ce n'est pas vrai, car les conditions mêmes de la lutte électorale sont toujours plus favorables aux uns qu'aux autres. Supposons qu'un homme ait toutes les qualités d'un grand homme d'Etat, mais qu'il n'ait ni la voix forte, ni l'esprit vif, ni l'art d'agir sur les foules par sa parole. Ses chances d'être élu sont faibles en regard de celles d'un beau parleur aux poumons robustes, à la voix forte, prompt à la riposte, habile à ménager les préjugés et à flatter les passions de ceux qui l'écoutent - au demeurant tout à fait incapable de discerner les intérêts du pays et d'aviser aux mesures utiles. Prenons par exemple un homme très instruit et très cultivé, qui a passé sa jeunesse et une grande partie de son âge mûr à étudier la philosophie, l'histoire, le droit, l'économie politique, la sociologie, qui a suivi avec la plus grande attention l'évolution politique des nations les plus civilisées et celle de son propre pays, notant les faits importants et les comparant de manière à saisir sur le vif les effets bienfaisants ou malfaisants des mesures prises par les hommes d'Etat et des lois votées par les assemblées : peut-on croire qu'il puisse enlever les suffrages des masses contre un quelconque militant de la politique habitué à pérorer dans les réunions publiques, dans les comités électoraux, dans les syndicats d'ouvriers, de fonctionnaires ou d'instituteurs ?

La vérité, c'est que la république démocratique donne des chances très fortes à ceux qui parlent bien, qui savent toucher les foules et tenir à chacun le langage qui lui plaît, à ceux qui ont du bagout, de l'entregent, l'esprit d'intrigue et qui ne se font pas scrupule non plus de changer de langage, d'opinion et de conduite lorsque le vent a tourné. Par contre, elle ôte leurs chances à ceux qui sont plus capables de bien faire que de bien dire, qui font plus de besogne que de bruit, qui ne sont ni des hâbleurs, ni des intrigants et qui disent en toute occasion non ce qui peut plaire au plus grand nombre, mais ce que, dans la sincérité de leur cœur, ils jugent vrai, utile ou juste. Favorable aux habiles menteurs, aux roués, aux malins, elle désavantage le mérite modeste, la valeur réelle, la compétence, l'amour désintéressé du bien public. En somme, la république démocratique accroît sans mesure les chances des médiocres, qui peuvent faire beaucoup de mal et ne peuvent faire que peu de bien ; et elle diminue, au point de les rendre à peu près nulles, celles des hommes les plus capables de servir utilement leur pays. »

« Il faut avoir vécu dans cet isolement qu'on appelle Assemblée nationale, pour concevoir comment les hommes qui ignorent le plus complètement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent. »

P-J Proudhon



De ce fait, dans un régime stable et durable, le rôle d'un parti politique est d'apprendre la politique aux citoyens qui s'y intéressent en fonction de leurs idées et d'analyser, voire d'influer sur l'évolution des sociétés. Et non de gouverner un pays selon la logique d'un jeu de rôle valable pour 5 ans avec les conséquences qui l'accompagnent...

Avantages de la Monarchie proposée sur la cinquième république :

Qu'apportera de plus ce système monarchique proposé par rapport à la Vème république actuelle ?

D'abord toute la différence se situe dans la décentralisation du pouvoir qui autorise au sein de notre monarchie proposée, une réelle démocratie. Cette décentralisation n'est possible que dans le cadre d'une monarchie et non dans celle d'une république. Il faut comprendre que la république actuelle, ne vit que du système électoral. En conséquence, les chefs des différents partis sont donc obligés pour se faire élire, d'élaborer un programme politique valable tout au plus pour cinq ans. Et ces programmes politiques ne peuvent se faire qu'en fonction des problèmes quotidiens des français, dont le but est de promettre de les résoudre au mieux. On se rend compte au final du cercle vicieux d'un tel système. Si les partis politiques vivent des problèmes des français, cela implique qu'ils ne chercheront jamais à résoudre ces problèmes en question. Au contraire, ils chercheront plutôt à avoir un contrôle parfait sur tout ce qui constitue la vie du peuple français, afin que ce dernier devienne entièrement dépendant des partis et pense que tout doit découler d'eux !

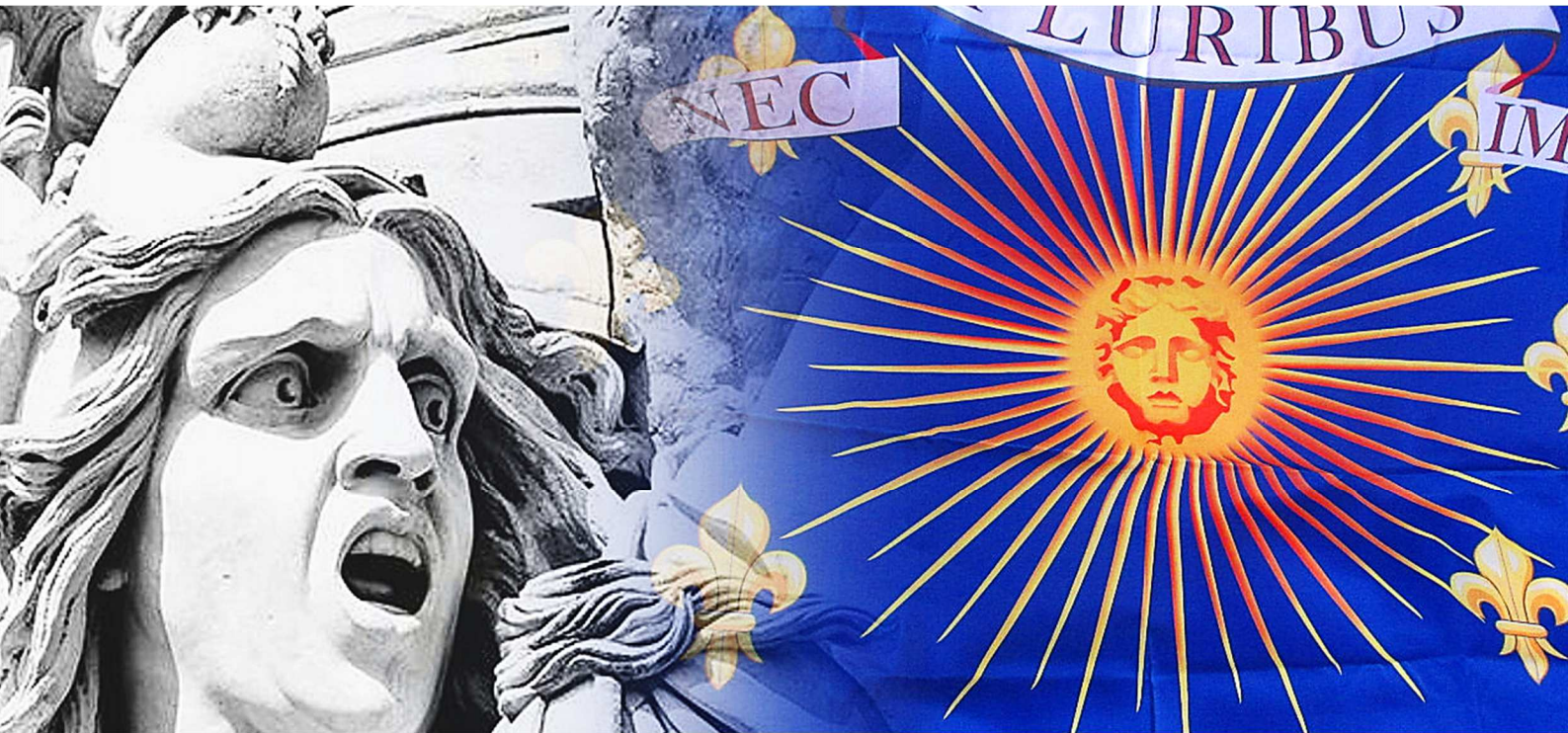
Un tel système basé sur cette forme de chantage est tout simplement inconcevable avec notre système monarchique. Le titre de Roi ne dépend pas d'un vote. En conséquence, le Roi n'a pas besoin de centraliser au maximum le pouvoir. Il

laissera le peuple gérer tout ce qui le touche dans ses domaines de compétences. Tel est le principe de la décentralisation du pouvoir, à savoir redonner les vraies libertés aux français au sein d'une réelle démocratie. N'oublions pas qu'avec la Vème république, la soi-disant démocratie consiste seulement à voter pour un individu, ensuite quel type de contre-pouvoir avons-nous concrètement ? Si l'homme ou la femme qui vient d'être élu ne tient pas ses promesses et fait n'importe quoi ? RIEN ! On a juste le droit de se taire. Voir de manifester dans la rue avec les conséquences et la répression possible ! De créer une association, plus qu'inutile qu'autre chose, car soumise à un fonctionnement légal, généré par le système qu'elle est sensée combattre et qui peut à tout instant supprimer et tuer fiscalement.

Il ne faut pas oublier que le principe même de la démocratie est d'être justement un contre-pouvoir. Seulement voilà, pour que ce soit un contre-pouvoir efficace, il ne faut pas se contenter d'élire une personne dont on n'aura aucun contrôle par la suite. Il faut donc pouvoir faire soi-même des propositions qui soient prises en compte dans le fonctionnement d'un vrai gouvernement...

**Il n'y a donc pas de réelle démocratie en Vème république
et encore moins de réelles libertés !**





C'est donc avec ce souci des libertés étendues, que l'on propose au sein de notre système monarchique, ces fameux cahiers de doléances, permettant des propositions à différents niveaux. De même que l'Assemblée des États généraux remplaçant l'actuelle Assemblée Nationale, sera l'émulation des forces vives de la nation, réunissant en son sein, les délégués hommes et femmes, de toutes les familles, de tous les métiers, de toutes les communes et provinces, pour que puisse enfin s'exprimer la voix du Pays réel. Nous trouverons d'ailleurs, le même type de fonctionnement au niveau des assemblées régionales.

Pour ce qui est des partis politiques :

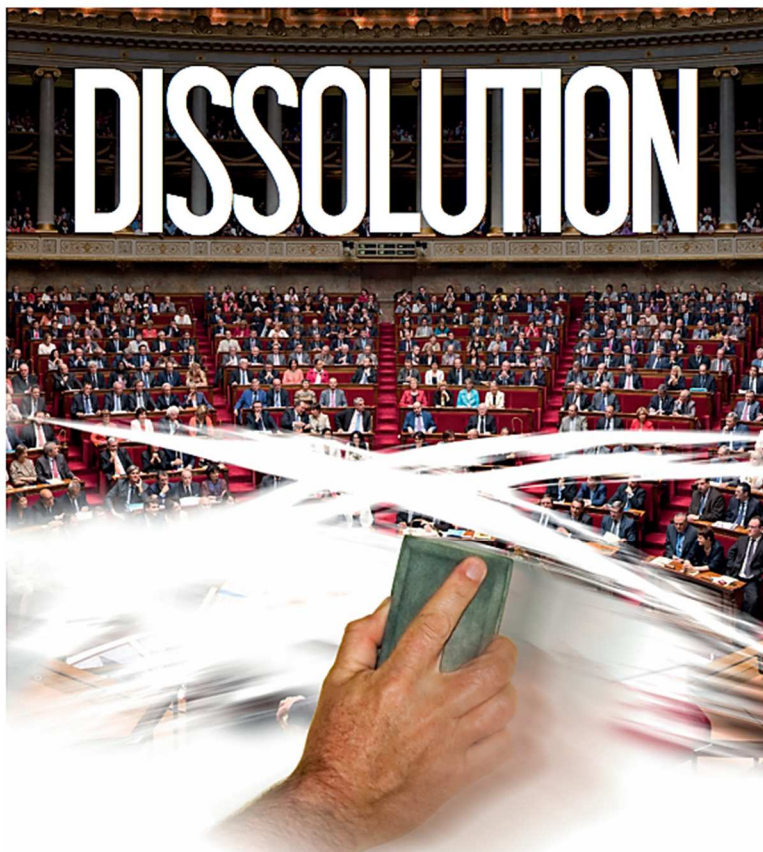
Dans le système monarchique que nous proposons, les partis politiques existeront toujours, mais ils ne gouverneront plus en tant que tels. Ils auront une certaine influence sur le peuple et pourront éventuellement orienter leurs propositions à faire dans les doléances ou sur le choix des délégués pour qui, il faut voter. On nous rétorquera certainement qu'avec un tel système, les Français n'auront donc plus le pouvoir de voter pour le représentant à la magistrature suprême de l'État : nous avons expliqué en quoi cela peut être une chance pour l'État et nos concitoyens eux-mêmes en permettant une nouvelle forme de distribution et de pratique des libertés et pouvoirs.

Actuellement il est vrai que les Français peuvent voter pour le président de la république parmi un choix de candidats imposés : dans cette élection du Chef de l'État au suffrage universel direct, le choix est biaisé, au point que les électeurs ne votent plus « pour » un candidat, mais « contre »

un autre, ce qui constitue une forme de « démocratie négative » ou « d'opposition », voire « d'obstruction »...

Conséquences : La place suprême suscite la convoitise, et engendre des partis et des chefs de partis dont la plupart n'ont pas forcément l'éthique ni la carrure d'homme d'état digne de ce nom. Pour que ces chefs de partis aient un maximum de votes, ils doivent en conséquence, dévaloriser leurs concurrents. Donc créer des divisions entre français à cause de leurs idées politiques respectives. Il faut, dans cette logique, se battre contre d'autres français afin d'accéder au pouvoir suprême, ou tous les coups-bas sont permis. De plus, comme nous l'avons déjà dit plus haut, ces partis vivent des problèmes des français. Donc à quoi bon résoudre ces problèmes concrètement si ce n'est d'en créer des supplémentaires, afin de pouvoir alimenter un futur programme politique pour les prochaines élections ? Ne croyez-vous pas que les problèmes des cités, de l'immigration, du chômage, de l'insécurité...etc. auraient pu





REDONNONS LA PAROLE AU PEUPLE !

être résolus depuis bien longtemps déjà ? En politique tout est possible ! Mais ça ne sera jamais dans la logique des partis, pour qui, ces problèmes en sont le moteur. En conséquence, qu'attendre de plus de la part des partis

politiques ? Pour ceux qui s'accrochent encore viscéralement à leur parti politique, voyant en lui la vraie solution possible pour sortir la France de son état actuel, posez-vous la question : techniquement est-ce réellement possible au sein de la Vème république ? Nous savons qu'il est plus facile de détruire que de construire. Dès lors comment supposer qu'en l'espace de cinq ans, un parti ayant éventuellement les compétences et la maîtrise d'une politique de Salut-Public, puisse réellement y parvenir ? Comment en cinq ans peut-on relever un pays dont la destruction s'est amorcée depuis 1789 ? Et quand bien même ce parti en question y parviendrait, comment être sûr que dans cinq ans il reprendra le pouvoir ? Si les français ne désirent pas, comme à l'accoutumé, voter pour l'opposition, cruelle ironie, afin de punir pour quelques réformes maladroites ! Sans parler des lois qui auront été votées, puis annulées afin d'en voter d'autres coïncidant avec l'idéologie du nouveau parti au pouvoir, etc. etc. Sans oublier que la république n'est pas indépendante. Qu'elle est soumise à une poignée de lobbies qui mettront un frein à toute évolution concrète d'une politique de Salut-Public. Quelques soit les idées politiques salvatrices, elles ne pourront être efficaces qu'en dehors de tout système électoral visant l'accession au pouvoir suprême d'une idéologie incarnée au sein d'un parti. Il faut une politique stable et durable sachant œuvrer efficacement dans la durée. Et la Vème république en est l'antithèse la plus parfaite ! Pas de salut possible avec le règne des partis !

C'est pour cela que dans notre Monarchie, les partis redeviendront ce qu'ils étaient à l'origine, à savoir des clubs politiques, restant au sein de la population, analysant l'évolution de la société, proposant des solutions, discutant et amendant, si nécessaire. Mais ils ne régneront plus, leur place n'est pas et ne doit pas être au pouvoir.

Les qualités humaines du Roi et de son gouvernement :

En quoi un Roi serait-il meilleur qu'un président de la République ? Voilà une question qui revient assez souvent et qui mérite des explications. La différence fondamentale entre un Roi de France et un président de la République se trouve déjà dans le titre lui-même. Un Roi de France comme son titre l'indique, n'est Roi que parce qu'il y a une France. Et qu'en conséquence si la France chute, le Roi chute avec, car

son titre n'a de réalité que tant que la France existe. C'est l'une des raisons pour laquelle le Roi ne peut pas faire ce qu'il veut quand il est au pouvoir, mais doit au contraire tout faire pour tirer son pays vers le haut et œuvrer en permanence pour le bien commun de son Peuple. En comparaison, avec un président de la République, comme son titre l'indique, il n'est président que parce qu'il y a une République. De ce fait



même si la France chute, ou tombe en décadence, tant qu'il y a une république en tant que système de gouvernement, c'est ce qui compte ! C'est sa priorité sur la France : or, malgré tous les discours officiels, la République n'est pas, historiquement et ontologiquement, la France, mais juste un moment de celle-ci.

Un Roi incarnera la stabilité politique de son pays pour toute une vie, avec les aléas de celle-ci mais aussi sa profonde humanité. Un président n'incarne qu'une idéologie (parfois variable...) pour cinq ans. Un Roi transmettra naturellement sa couronne à son fils aîné, alors qu'un président doit être élu tous les cinq ans avec les dépenses considérables et le flot de démagogie qu'engendre chaque élection. Un Roi n'est pas l'esclave de l'argent puisqu'il ne lui doit pas son pouvoir et son autorité ! C'est important de le comprendre, la monarchie coûte beaucoup moins cher qu'une république qui est, trop souvent, un gaspillage sans fin des deniers publics.

Un Roi qui règne a tout intérêt à préserver au mieux son pays car son fils lui succède et tout père souhaite le meilleur pour ses descendants. Quelle meilleure manière de gouverner que d'en faire un homme responsable. Un Roi est formé dès son enfance à son futur métier de Roi, alors qu'un président n'est le plus souvent qu'un arriviste ambitieux, œuvrant pour sa gloire personnelle. Un Roi est indépendant, quand les présidents actuels sont le plus souvent soumis à

divers lobbies qui le contrôlent, et à travers lui, contrôlent aussi le pays. Un Roi dirige un pays qui est l'œuvre historique de toute sa famille. Un président n'a aucun lien historique ou peut n'avoir aucun attachement à l'histoire de la France, souvent considérée comme secondaire pour ne pas dire inutile par certains. Un Roi représente son pays dans tout son ensemble et dans toute son histoire (y compris les mauvais moments, et les Républiques comme les règnes royaux : le Roi assume TOUTE l'histoire de France, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en connaît pas les erreurs, voire les fautes...). Un président, malgré tous ses efforts qui peuvent être, malgré tout, sincères, ne représente que ceux qui ont voté pour lui. Même si après avoir été élu, le locataire de l'Élysée aime à rappeler qu'il représente la France dans son intégralité, ce qui est parfaitement inconcevable dans la logique du système républicain dans lequel il évolue et dont il se réclame.

Pour ce qui est du gouvernement comme nous l'avons dit plus haut, il ne sera constitué que d'hommes et de femmes à la forte conscience politique et au service exclusif de l'État, Pouvoir comme nation. Réussir dans ce type de gouvernement n'est plus l'affaire stricte des financiers mais surtout de la compétence et du sens de l'État. Un créateur, un meilleur ouvrier de France, un "quelconque" peut demain avoir sa chance de gravir les échelons qui mènent vers le gouvernement de la France en n'oubliant jamais cette règle première de toute bonne politique : servir, et non se servir !



Quel rôle pour les anciennes classes « privilégiées », à savoir le Clergé et la Noblesse.



Il n'y a pas de monarchie véritable sans valeurs nobiliaires. Les valeurs nobiliaires ont enrichi en France, les arts, le mode de vie, la gastronomie, les sciences, l'architecture, la diplomatie, les arts, l'art de la guerre et la politique.

Même si la société a subi un brassage social intense depuis 200 ans et qu'il n'est envisageable ni souhaitable de restaurer un cloisonnement rigide en ordres comme sous l'ancienne monarchie. Le Clergé et la Noblesse doivent être rétablis dans leur rôle culturel et social, sinon politique. L'Église et les membres de l'aristocratie doivent pouvoir participer à tous les débats politiques du royaume. Les membres du Clergé et de la Noblesse qui adopteraient un comportement « ignoble », c'est-à-dire contraire aux devoirs de leur condition, « dérogent » et doivent alors être privés de tous leurs avantages.

Toute personne qui hérite d'un titre nobiliaire bénéficie d'un patrimoine familial précieux qu'elle doit transmettre à ses descendants. Toute personne qui a agi pour le bien commun peut-être anoblie par le roi, soit à titre viager, soit à titre héréditaire. Les titres nobiliaires sont reconnus, défendus et protégés par le droit. Ils confèrent une position sociale éminente source de prérogatives et de devoirs. Rien ne s'oppose à ce que les femmes soient anoblies et transmettent la noblesse comme dans le Saint Empire romain germanique ou l'Empire russe.

Quels principes généraux :

- La loi est l'expression, non pas de la Volonté Générale qui n'a jamais eu d'existence tangible, mais du Pouvoir Légitime. Le pouvoir légitime est celui que le Roi tient de la tradition, de Dieu, de la Justice transcendante et de l'État de droit. Le peuple n'est pas le détenteur du pouvoir, mais son objet. Il a toutefois des pouvoirs, des libertés, des droits fondamentaux, des prérogatives qui sont reconnus et défendus par le roi et les représentants du peuple.

- L'égalité n'est pas une valeur en soi. Seule la justice est une valeur en soi. La société n'a donc à se soucier d'égalité que lorsque celle-ci est nécessaire à l'accomplissement de la justice. Si la justice exige au contraire l'inégalité, c'est elle qui doit l'emporter dès lors qu'elle est protectrice.

- La liberté n'est pas une donnée naturelle dont on pourrait user de manière discrétionnaire. Elle est l'aboutissement du processus civilisateur. Aucun homme ne naît libre, comme Maurras l'a montré. Mais tout homme a le droit de le devenir dans le respect des règles sociales, politiques et divines. Tout homme peut même acquérir une position prééminente par l'anoblissement. La noblesse est la reconnaissance sociale du mérite, d'abord individuel, ensuite éventuellement familial lorsqu'elle devient héréditaire.

- La famille doit être encouragée, préservée, considérée comme absolument sacrée. Les couples mariés doivent pouvoir bénéficier d'avantages sociaux et fiscaux par rapports aux couples non-mariés qui privilégient une existence égoïste et la satisfaction de plaisirs temporaires.

- La fraternité n'est pas du domaine de la politique. Elle n'a rien à faire sur les frontons publics. Elle relève du domaine de la morale, de la conscience et de la religion. Le



gouvernement n'a pas à décréter la fraternité ce qui est une intrusion dans le for intérieur de chacun.

- **« Le droit du Prince naît du besoin du Peuple »** (Pierre Boutang). La première source de légitimité appartient au Roi qui la tient de Dieu et de la recherche du bien commun. La seconde source de légitimité appartient à ceux qui par leurs compétences, leur expérience et leur intégrité sont capables de gouverner efficacement le corps social. La troisième appartient à tous les citoyens par leur droit

imprescriptible à participer à la vie politique et en particulier à donner ou à refuser leur consentement. La quatrième et la dernière source de légitimité enfin est celle des « représentant du peuple » qui doivent agir en fidèles mandataires de ce dernier.

- Aucune assemblée ne peut se prétendre « Nationale » car c'est là usurper une légitimité qui par nature ne lui appartient pas. L'assemblée nationale devra donc reprendre le titre ancien de « Chambre des députés ».

En conclusion :

Contrairement à ce que l'on nous fait souvent croire, la république n'est pas le meilleur des systèmes de gouvernement. Il n'existe pas à vrai dire de système politique parfait, et la Monarchie ne fait pas exception. Mais dans son imperfection, la Monarchie offre bien plus de possibilité que la république actuelle. Il ne sert à rien non plus d'envisager une sixième ou septième voire huitième république. Lorsque l'on fait le bilan des cinq premières depuis 1792, force est de constater que la faiblesse, l'absence de continuité et l'instabilité sont des symptômes inhérent à ce système. Ce qui explique l'état actuel de

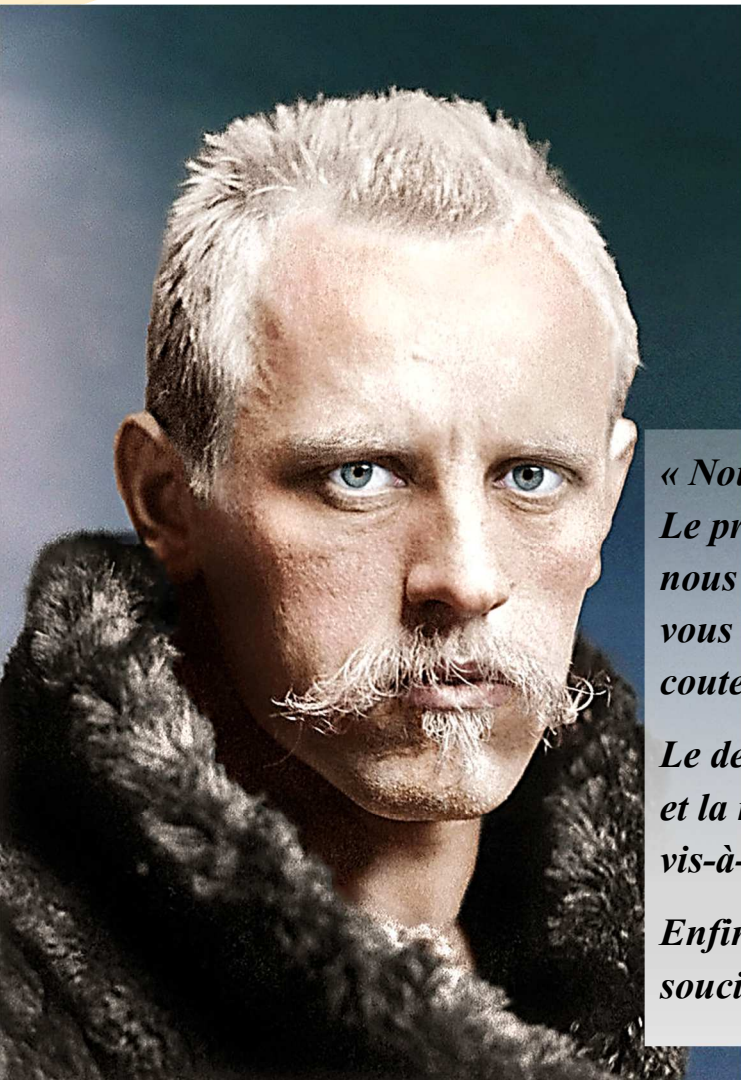
notre pays en a peine deux siècles. Une république forte, stable et durable ne serait qu'une république singeant la monarchie. Et pour ainsi dire ça ne serait même plus une république car comme nous l'avons dit c'est la faiblesse, l'absence de continuité et l'instabilité qui constituent les caractéristiques principales d'une république.

C'est ce que le Norvégien diplomate et homme d'Etat Fridtjof Nansen avait compris. Lorsqu'il répondit à un journaliste français sur le choix de ses compatriotes pour la Royauté, et non la République en 1905, après leur séparation du royaume de Suède:

**« Nous avons choisi la monarchie pour trois motifs :
Le premier, c'est que, la Norvège n'étant pas riche,
nous voulons un gouvernement économique, et,
vous le savez, il n'y a pas de gouvernement plus
couteux que la république.**

**Le deuxième, c'est que nous voulons être forts ;
et la république nous eut rendu trop faible
vis-à-vis de la Suède.**

**Enfin, nous voulons être libre ; nous ne nous
soucions nullement de subir la tyrannie des partis. »**



Alors qu'attendons-nous aussi pour être libre ? La Monarchie c'est le retour des libertés concrètes ! Quelque-soit la Monarchie de demain, la seule chose que nous pouvons garantir c'est que dans tous les cas, le Roi sera indépendant, il sera au-dessus des lobbies et des partis. Qu'il reste un gouvernement humain avec ses qualités et ses défauts. La durée lui exige un sens aigu des responsabilités au risque d'une déstabilisation qui lui serait fatale comme ce fut le cas dans l'histoire. Le règne des partis disparaîtra naturellement car son pouvoir, pour durer, devra reposer sur une représentation réelle de la nation, basé sur les familles et associations professionnelles, les villes et les provinces libérées du joug partisan...

La Monarchie sera toute à la fois active, *"traditionnelle dans ses principes, moderne dans ses institutions"*.

Il ne tient qu'à nous d'en reconnaître les vertus, et de tout faire pour que dans un futur proche, les lys refleurissent notre destinée pour une nouvelle aventure Capétienne. Nous retrouverions alors la possibilité d'un humanisme dont un univers dominé par des financiers restera à jamais dépourvu...

P-P Blancher
Jean-Philippe Chauvin
Olivier Tournafond
Frédéric Winkler



Faisons maintenant la comparaison sur les conséquences politiques et sociales du régime démocratique Suisse, avec ceux de la Vème république en France :

(Chiffres 2012-2013)

LA SUISSE FAIT MIEUX ENCORE QUE L'INAMOVIBLE MODELE ALLEMAND : NON SEULEMENT LA NATION HELVETIQUE BENEFICIE D'UN TAUX DE CHOMAGE PARMIS LES PLUS FAIBLES DU MONDE (3,2%), MAIS ELLE OCCUPE LES PREMIERES PLACES DE PLUSIEURS CLASSEMENTS INTERNATIONAUX DONT CELUI DE LA NATION LA PLUS INNOVANTE, OU LA FRANCE EST 20EME, ET CELUI DE LA COMPETITIVITE, OU LA FRANCE ARRIVE EN 23EME POSITION.

MAIS CE N'EST PAS TOUT, CAR LES CHIFFRES DU QUOTIDIEN PARLENT AUSSI. LE PIB SUISSE S'ELEVE AINSI A \$80400, C'EST-A-DIRE PRESQUE LE DOUBLE DU FRANÇAIS, ESTIME A \$43000. LA SUISSE EST PAR AILLEURS 9EME DU CLASSEMENT DE L'INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN, OU LA FRANCE EST 20EME. ENFIN, AU CLASSEMENT SUR LE BONHEUR, LA SUISSE EST 3EME, ET LA FRANCE 25EME.

SUR L'ENSEMBLE DE CES CLASSEMENTS, CE SONT DONC EN MOYENNE 20 PLACES QUI SEPARENT LA FRANCE ET LA SUISSE – AUTANT DIRE UN ABIME.



Présentation globale :

Titre préliminaire : des principes fondamentaux du Royaume

Titre 1er Du Royaume

Article 1 Le Roi

Le Roi est soumis aux lois fondamentales du royaume et veille au respect de la Constitution.

Le Roi est le garant de la Justice et de la Politique extérieure.

Le Roi est le chef des armées.

Le Roi assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Le Roi peut demander un référendum sur des sujets qu'il estimera devoir soumettre à l'avis du peuple.

Le Roi nomme et révoque le Premier ministre.

Le Roi peut destituer les ministres.

Article 2 Les Français

Les Français concourent à la souveraineté du Royaume par ses représentants, par la voie du référendum et par les cahiers de doléances.

Lorsqu'une majorité de la population demande par la voie des cahiers de doléance, la Commune, la Région ou le Gouvernement, chacun dans son domaine de compétence, est tenu de déférer à la demande exprimée

La Commune, la Région ou le Gouvernement peut refuser d'y déférer en soumettant le cas à l'arbitrage du Roi et de son gouvernement.

Titre 2nd du Gouvernement

Article 2 Le Gouvernement

Le Premier ministre nomme et révoque les ministres.

Titre 3er Du Parlement

Article 3 Le Parlement

Le Parlement est composé de l'Assemblée des Etats généraux et de la Chambre des corps de métier.

Il est conseillé par le Conseil économique et social.

Tout mandat tenu d'un parti politique est nul.

Le Gouvernement est tenu de saisir le Parlement des propositions des français exprimés par les cahiers de doléance nationaux.

Le Roi peut soumettre à référendum tout projet de lois issues des cahiers de doléance nationaux que le Parlement aura omis de prendre en considération.



Article 4 L'Assemblée des Etats Généraux

L'Assemblée des États Généraux est composée des délégués des hommes et des femmes de tous les métiers, de toutes les professions, de toutes les communes, de toutes les familles et de toutes les Provinces et des assemblées régionales.

L'Assemblée des États Généraux vote la Loi après avis conforme de la Chambre des corps de métier. En cas de désaccord, le Roi peut soumettre le projet de Loi à référendum.

Article 5 La Chambre des corps de métier

La Chambre des corps de métier est constituée des représentants des différents corps de métier, principaux, des délégués syndicaux, et du patronat.

La Chambre des corps de métier, outre son avis conforme sur l'ensemble des projets de Loi, légifère sur la réglementation des activités économiques, artisanales et commerciales, notamment en matière de sécurité sociale, de formations.

Article 6 Le Conseil économique et social

Le Conseil économique et social est constitué de professionnels de la finance et de l'économie.

Le Conseil économique et social donne avis sur tous les projets de Loi que l'Assemblée des États Généraux ou la Chambre des corps de métier lui soumettent.

Titre 4ème De l'administration territoriale du Royaume

Article 7 L'administration territoriale du Royaume

Les communes et les régions forment l'administration territoriale du Royaume. Elles disposent d'une assemblée élue.

Article 8 La Commune

Les Communes s'administreront en toute autonomie

Article 9 La Région

La France est composée de 27 régions.

Les assemblées régionales gouvernent les régions.

Les assemblées régionales peuvent transmettre des propositions de lois à l'Assemblée des États Généraux.

Les assemblées régionales sont tenues de rendre compte du contenu des doléances régionales et des décisions qui seront prises en fonction.

Titre 5ème De la justice

L'indépendance et l'impartialité constituent les deux principes fondamentaux de tout système judiciaire.



Miracle de la monarchie

Thierry MAULNIER

Pour illustrer l'actualité de la monarchie, Réaction a choisi d'ouvrir ce dossier en publiant un article de... 1935, paru dans *Problèmes actuels*, et jamais repris. A lire ce très beau texte de Thierry Maulnier, on se persuade en effet que l'actualité de la monarchie n'est d'aucune époque, mais est parfaitement intemporelle. Comme la vérité.



Au carrefour de l'histoire où elle est parvenue, la France incertaine et divisée doit choisir. Nous avons dépassé le terme de ce que l'on peut appeler l'ère heureuse de la décadence. Le laisser-aller, l'improvisation, le désordre ont épuisé leur crédit sur les générations à venir ; les sursis accordés aux fautes des hommes par la lente justice de l'histoire sont venus à expiration. Ce sont les Français d'aujourd'hui, ceux qui sont parvenus, ceux qui parviennent à l'âge d'homme, qui paieront dans peu d'années ou de mois le prix des fautes commises, s'ils ne savent pas y parer.

Quand la vie nationale est menacée dans ses sources mêmes, elle ne sauve plus que par le sursaut qui s'attaque aux principes du mal. Dès maintenant, il n'est plus permis de choisir entre la facilité et l'effort, entre la mollesse insidieuse des déclin tranquilles et les dures reconstructions. Si nous ne choisissons pas de réagir et de renaître, il nous faut choisir de sombrer dans la guerre civile et dans l'invasion. La situation de l'Europe, la misère représente, la guerre possible, nous annoncent que l'abaissement de la France ne serait pas paisible. De telles menaces doivent nous remplir d'espérance et de courage : puisque l'époque de l'inaction et de la douceur de vivre est passée, faisons en sorte que la

rudesse de ce temps soit féconde ; les efforts, les risques de la renaissance ne sont pas plus grands, ils sont plus beaux que ceux de l'agonie.

Nous ne sommes plus, du reste, au temps où la solidité des biens, la rareté des échanges, la spécialisation des activités mettaient une grande partie de la nation à l'abri des malheurs publics. Nous ne sommes plus au temps où une crise ne frappait qu'une industrie, où une défaite ne frappait que les armées, où les grandes catastrophes n'atteignaient la nation que dans telle de ses classes ou de ses provinces. Les formes nouvelles de l'économie et de la guerre rendent les intérêts particuliers plus solidaires que jamais de l'intérêt général. Ce qui menace la France menace d'abord chaque Français dans ses plus personnelles espérances et dans sa liberté la plus secrète, dans son indépendance et dans sa vie. Le monde où nous vivons ne nous fera pas grâce : nous devons ou le changer ou périr.

Il n'est plus possible de choisir l'état et l'individu, l'intérêt des particuliers et l'intérêt général. Sans doute, ils sont l'un à l'autre étrangers et antagonistes, et l'un contre l'autre il faut les défendre. Nous voyons aujourd'hui les féodalités économiques de la finance et des trusts imposer à l'individu la domination la plus despotique dans le même temps qu'elles dissocient l'état et l'affaiblissent. Ce qui affaiblit l'état ne libère point les individus, ce qui contraint les individus n'accroît pas la solidité et la grandeur de l'état. Les événements montrent aux défenseurs de l'ordre et aux défenseurs de la liberté, si longtemps opposés, que leur cause est commune. L'autorité doit lutter contre les tyrannies usurpatrices. La liberté a besoin d'ordre. Créons la nouvelle société qui saura les unir.

Le libéralisme démocratique abandonne la puissance aux ambitieux les plus habiles ou aux fonctions les plus nombreuses. Le libéralisme économique abandonne la puissance aux aventuriers d'affaires et aux financiers bien pourvus ; et les usurpateurs de la puissance économique, et les usurpateurs de la puissance politique échangent les subsides, les services et les protections. Ainsi une société qui



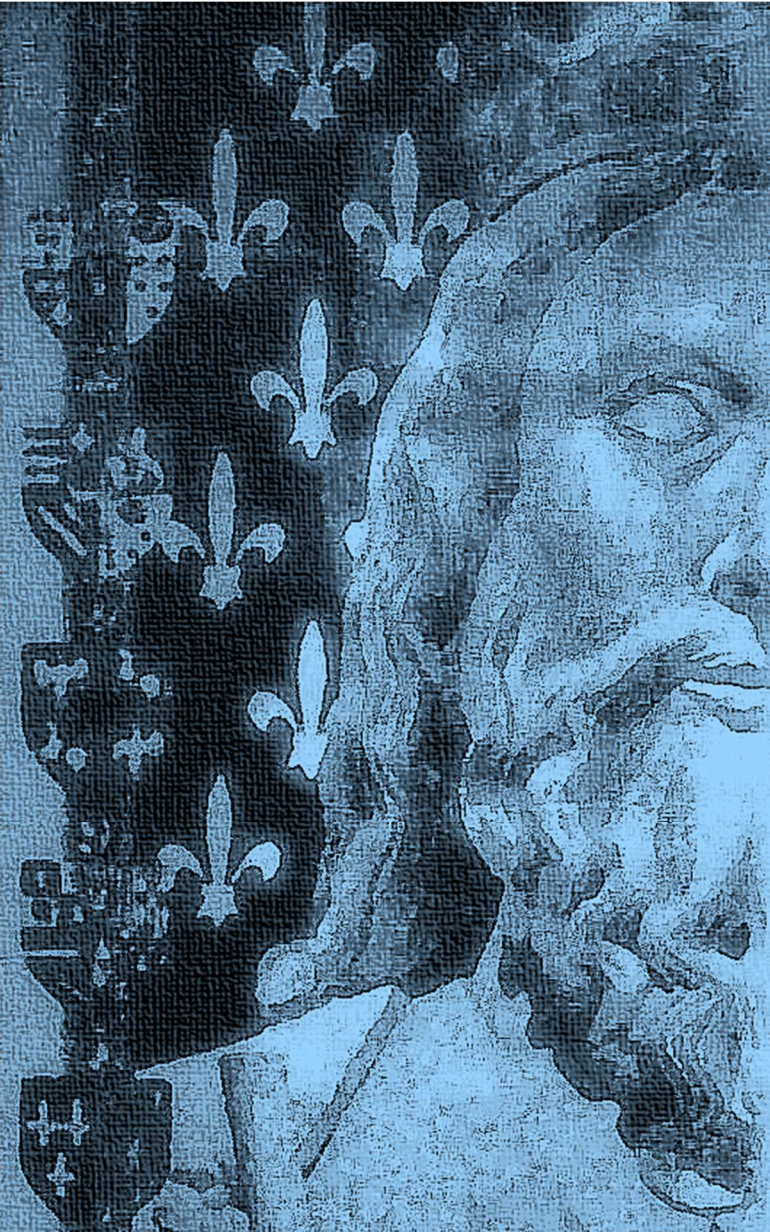
devrait avoir pour loi suprême le bien commun de ses membres est soumise à tous les caprices de l'opinion et de la réussite, abandonnée au double hasard de la concurrence et de la compétition. Une société qui devrait avoir pour but de donner la paix aux hommes qui la composent n'est plus qu'un vaste champ de bataille, où les meilleurs ne triomphent presque jamais. Lutte des partis, lutte des classes : le jour viendra où il apparaîtra inconcevable qu'une société ait pu tolérer ces conflits abominables que dis-je ? Les tolérer : en vivre, et les justifier. Or, qu'on le remarque bien : que ces luttes restent indécises, ou que triomphe une des forces en présence, le désordre reste le même. La tyrannie n'est que la conclusion tirée de l'anarchie par les plus nombreux ou par les plus forts – et celle du nombre, et celle de l'argent sont de toutes les plus barbares. L'anarchie et la tyrannie ne sont que les fruits naturels d'une société qui trahit sa mission et laisse ses membres livrés à eux-mêmes. L'état présent de notre pays et du monde vérifie durement les jugements de l'intelligence, et nous rappelle que, politiquement et socialement, l'anarchie et la tyrannie ne font qu'un.

Politiquement et socialement : là encore, y a-t-il deux problèmes ? Longtemps, on a pu le croire et l'on voit encore aujourd'hui de prétendus « défenseurs de l'ordre » en politique qui se font, en économie, les apologistes du désordre. Rien n'est plus ridicule que de voir les mêmes hommes affirmer qu'il est néfaste de laisser l'homme livré à lui-même politiquement, et qu'il est bon et salutaire de le laisser livrer à lui-même dans son activité économique. Qu'on le veuille ou non, l'ordre politique, l'ordre économique et

social sont solidaires. L'ordre économique sans l'ordre politique est impossible, puisque nulle force ne l'impose. L'ordre politique sans l'ordre économique et social est despotique, puisqu'il n'est que la force mise au service des privilèges et des abus. Assez de ces hypocrites défenseurs de l'ordre politique, qui plaident pour le désordre en économie, et ne voient dans l'ordre politique que le moyen de perturber une anarchie sociale qui fait leurs profits et leur puissance. L'état présent du monde suffit à nous montrer que le temps de ces conservateurs est passé.

Le problème de l'état et celui de l'individu, le problème de la liberté et le problème de l'ordre, le problème politique et le problème social doivent être résolus en même temps. Gardons-nous de simplifier. La Russie soviétique a soulevé dans des millions d'hommes l'espoir d'une société harmonieuse et de la libération humaine. Mais en confisquant à l'homme le domaine autonome et sacré de son activité personnelle, elle ne fait que le livrer sans recours à la tyrannie collective, et rétablit, au profit d'une nouvelle caste des bureaucrates, de partisans et de techniciens élevée sur les débris des anciennes élites exterminées, le pouvoir sans contrôle et la vieille servitude humaine dont elle avait fait entrevoir la fin. D'autres nations croient venir à bout des divisions dont périt la société moderne en pliant l'activité de chacun au contrôle absolu de l'état autoritaire et en imposant à tous, patrons et ouvriers, riches et pauvres, le service de la communauté et la dictature de l'intérêt général. Est-ce cela que nous voulons ? Que les défenseurs de tels régimes prétendent avoir éliminé toute opposition n'est pas ce qui





nous rassure. L'unanimité dont ils se réclament leur permet d'exclure de leur communauté, de condamner comme des criminels d'exception et de vouer à une véritable mort civile tous ceux qui ne leur apportent pas une adhésion active et un concours effectif. Nous ne voulons pas d'une France où les citoyens n'auraient d'autre garantie de vie et de liberté que leur conformité au sentiment de la masse. La domination du nombre organisé et militarisé n'en est pas moins la domination du nombre : la cohésion de la nation nouvelle, que nous voulons construire, ne doit pas être imposée, par la suggestion ou par la force ; elle sera dans l'équilibre, dans le respect des droits et des intérêts de chacun.

Il est trop facile de créer l'ordre par la destruction de la liberté, l'autorité par un pouvoir unique et sans contrôle. Il est plus malaisé d'imaginer un pouvoir capable d'assurer l'ordre économique et l'ordre politique sans brimer l'indépendance

et l'initiative de chacun. Tâche délicate, que seul peut remplir un régime délivré de la démocratie. Ou la démocratie est divisée, et son pouvoir est faible. Ou, pour être forte, elle est unanime, et cette unanimité ne peut être obtenue que par la violence ou le mythe. Ces difficultés ont dépassées du jour où l'on a compris que les citoyens ont besoin non de régir en maîtres - en maîtres bernés et dupés - l'activité publique, mais d'exercer dans la sécurité et la liberté leur activité privée non de souveraineté, mais d'indépendance ; non d'exercer le pouvoir, mais d'informer le pouvoir de leurs besoins, et d'être protégés contre ses abus.

Une des grandeurs de la monarchie est de ne point céder à la rage d'unification qui sévit dans tous les régimes autoritaires, d'opposer à l'absurde monisme social qui fait que tout émane de l'état ou tout des individus le sage dualisme qui sépare les individus et l'état dans leur rôle, et restitue chacun à ses justes fonctions. Le citoyen, pour être libre, n'a pas besoin de s'identifier à l'état ; l'état, pour être fort, n'a pas besoin d'anéantir les libertés civiles. L'ordre social véritable exige avec la même rigueur des individus prémunis contre l'incohérence et l'impéritie du suffrage. Seule, la monarchie, indépendante du suffrage, peut réaliser l'apparent miracle du citoyen libre dans l'état souverain.

Le Français [...] comprendront-ils que l'autorité doit être placée assez haut pour que les tyrannies particulières ne puissent plus la duper, la maîtriser, et la corrompre ? Comprendront-ils que la liberté véritable, celle qui n'est point enfermée dans un bulletin abstrait et sans pouvoir, celle qui est dans l'activité sociale et personnelle quotidienne, dans la pensée, dans les foyers, dans la disposition intégrale des instruments et des produits du travail, celle qui est approuvée et vécue tous les jours, ne peut être vraiment garantie et sauvée que par cette autorité-là ?

Le cruel déséquilibre d'aujourd'hui nous astreint à chercher dans une formule nouvelle le difficile accord des intérêts, de la dignité, de la liberté de chacun avec l'ordre et le bien publics. Songeons qu'il y a dans chaque homme une part que l'homme entend garder pour lui-même et qu'il refuse légitimement au dévouement collectif. Songeons qu'il y a dans le gouvernement de toute société humaine une part qui échappe, par la grandeur des intérêts, la subtilité des moyens, l'ampleur des prévisions, aux possibilités, aux capacités d'un homme privé. Saurons-nous renoncer, une fois pour toutes, à imposer à ce qui est de droit individuel les exigences collectives, à ce qui est collectif par nature l'égoïsme ou l'aveuglement, les contradictions des individus ? Une formule se propose d'elle-même, semble-t-il, à l'esprit : celle d'un état assez personnel pour échapper à la foule sans prévision et sans mémoire, pour apporter à la gestion



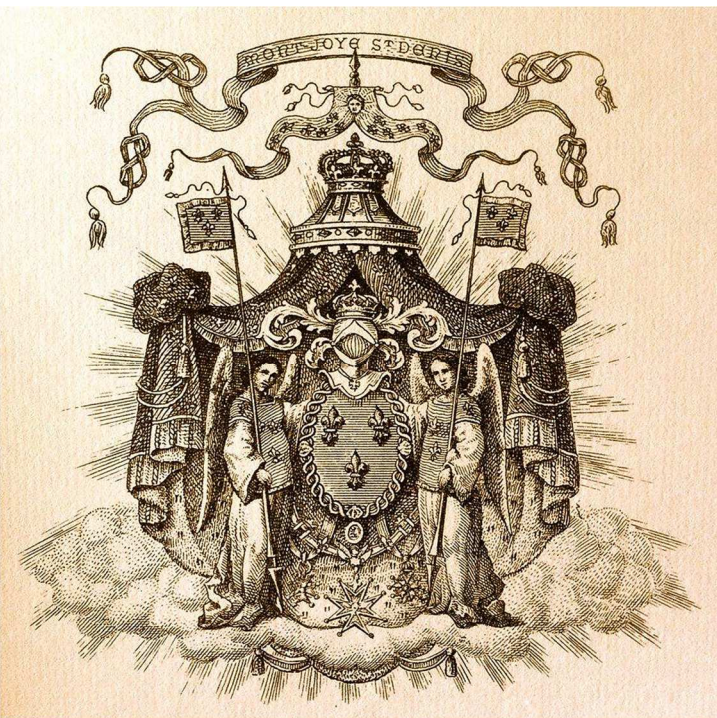
de l'intérêt public les vertus individuelles de responsabilité et de liberté ; celle d'un Chef, amis d'un Chef que son intérêt le plus haut, sa formation, sa fonction égalent à la collectivité elle-même au point que les deux destins se confondent. D'un chef dont l'intérêt personnel se perde assez exactement dans l'intérêt général pour qu'il puisse reprendre la formule du désintéressement politique suprême : l'état, c'est moi.

Il faut que ce Chef ne puisse être un aventurier ambitieux, ou le favori d'une foule, ou le représentant d'une classe. A cette condition il pourra être [...] comme l'exige la plénitude de son rôle, le Protecteur de son peuple et l'arbitre entre les forces qui s'y affrontent. Il faut que nul parti politique ou féodalité financière ne puisse lui poser la question des grands vassaux à la monarchie naissante : qui t'a fait roi ? Il faut qu'il soit assez indépendant de toutes les forces du pays ou de l'étranger pour ne devoir à aucune de ces forces reconnaissance ou obéissance. Il faut qu'il soit assez haut au-dessus de tous les intérêts pour n'en servir aucun. La véritable dignité, la véritable efficacité, la véritable humanité du pouvoir suprême ne sont que dans la monarchie.

Dans la monarchie seule se concilient, se fondent et sont pareillement utilisées au bien commun, les activités de l'individu, ailleurs tournés contre l'Etat, et les forces de la collectivité, ailleurs toutes portées à opprimer l'individu. Dans la monarchie seule, l'autonomie, l'ingéniosité, la responsabilité d'une action personnelle peuvent jouer naturellement dans l'intérêt de tous. Dans la monarchie seule, ce qu'il y a dans un être humain de plus intelligent, de plus souple, de plus libre coïncide avec ce qui a dans une

collectivité humaine le plus de stabilité, de solidité, de permanence. Le Roi est rattaché à son peuple par la double chaîne de son ascendance et de sa descendance, également solidaires de tous les moments de la patrie et, tandis que ce peuple se soucie surtout de sa condition actuelle, le Roi se souvient et prévoit. Le miracle de la Monarchie est dans l'admirable coïncidence qu'elle établit non seulement entre l'Homme et l'Etat, mais entre l'Homme et l'Histoire, c'est-à-dire entre l'Homme et la réalité profonde et permanente de la nation. Ainsi, pour ceux que le mot de démocratie charme encore, le Roi se trouve être l'élu d'une sorte de Démocratie idéale, celle où le destin de la nation ne coïncide plus avec l'opinion momentanée d'une génération passagère, celle où le Souverain, porté comme à la pointe des siècles, en appelle du présent à l'avenir et au passé, et bénéficie à la fois du suffrage des Français à naître et du consentement des morts.

Admirable synthèse, et sans doute la seule possible du personnel et du collectif, de l'autorité et des libertés, de la tradition et du progrès nécessaire, la monarchie s'oppose ainsi aux divisions de notre temps non comme la domination d'une majorité ou d'une caste, mais comme la plus haute expression des intérêts antagonistes ; non comme le gouvernement d'une opinion ou d'une heure, mais comme le plus haut symbole d'une réalité nationale historique dans tous les moments de sa durée. Etant humaine, elle est comme toute institution imparfaite et faillible : elles ne se trouvent pas moins réunies les dernières chances du peuple opprimé, de la liberté menacée et de la patrie en péril. C'est pour nous assez d'espérances.



"La monarchie est un système politique qui a produit, entre autres, la civilisation égyptienne, la culture perse, la Grèce archaïque, l'empire romain (conservé pendant mille ans de plus sous la forme régénérée de Byzance), inspiré l'Israël de l'Ancien Testament, les Incas, les Chinois, les Turcs, les japonais, fondé la Russie et la France, fécondé les arts et les lettres, érigé les plus superbes monuments sous toutes les latitudes et les longitudes."

Vladimir Wolkoff



La devise de la monarchie

« Liberté, Egalité Fraternité, sans blague ? »

Yvan Blot dénonce très justement la tartufferie de cette devise républicaine. Simple slogan idéologique coupé de la réalité politique, elle rappelle la tristement célèbre propagande des Etats totalitaires comme l'ex URSS ou les « Démocraties Populaires » qui glorifiaient l'Homme en général et opprimaient les hommes en particulier.

A ce triptyque factice on ne peut qu'opposer les trois valeurs fondamentales de la Monarchie française que Madame Royale rappelait dans une lettre au Comte de Chambord : « **Vérité, Justice, Modération** ».

Véritable devise d'un gouvernement légitime, « **Vérité, Justice, Modération** » pourrait un jour figurer aux frontons des édifices publics. Car loin d'être une simple posture idéologique, cette devise contient trois principes politiques majeurs :

1) Vérité : « *Primum veritas, deinde caritas* » (d'abord la vérité, ensuite la charité) dit Saint Augustin. La vérité est le point de départ de tout ; sans la vérité tout est fragile et précaire, aucune construction solide n'est possible, tant sur le plan personnel que sur le plan social ou même sur le plan économique. La crise des subprimes en est l'illustration flagrante : la vente de titres falsifiés a pourri l'ensemble de l'économie mondiale. Plus récemment, la falsification des comptes publics de la Grèce, mais aussi peut-être d'autres pays du sud de l'Europe, nous rappelle de

manière menaçante l'importance d'une information véridique...

La vérité est-elle servie par les « Grandes démocraties » et par la République française en particulier ? La réponse est non : tout est faux, le mensonge est partout. Que ce soit les chiffres du chômage, de l'immigration, l'histoire plus ou moins lointaines, la dette publique, les avantages des oligarques, jamais la vérité n'est livrée aux citoyens. Ce serait trop dangereux d'ailleurs pour les pseudos princes qui nous gouvernent !

Certains, de gauche comme de droite, ont à juste titre dénoncé cette « culture du mensonge » qu'entretiennent en France les pouvoirs publics.

2) Justice : peu importe l'égalité, ce qui compte est la justice ; la discrimination n'est pas en soi critiquable, il faut seulement savoir si elle est juste ou injuste. La justice est inconnue dans l'état de nature, et on sait que le « bon sauvage » de Rousseau nous aurait attendu au coin du bois avec sa massue. La justice est le produit de la Civilisation et du développement de la conscience humaine, elle est un dépassement de la loi du plus fort.

La Justice est-elle servie par les « Grandes démocratie » et par la République française ? Là encore la réponse est non. On confond en effet la justice avec la satisfaction des appétits de la masse, ce qui n'est rien d'autre en fait que la démagogie.

En fin de compte tout est injuste dans ces Etats : l'attribution des places et des honneurs, le système des prélèvements sociaux et fiscaux, la représentation électorale et politique, la représentation syndicale, etc... Beaucoup de français sont injustement brimés, beaucoup d'autres sont injustement favorisés.

3) Modération : le rôle de l'Etat n'est pas de suivre une politique sectaire et agressive en jetant en pâture à l'opinion publique des boucs émissaires pour faire



Vérité • Justice • Modération

ROYAUME DE FRANCE



oublier ses propres turpitudes. Le rôle de l'Etat est d'atténuer les tensions, les luttes et les oppositions pour résoudre les conflits et permettre une harmonie sociale. Il est aussi de prendre en compte l'extrême complexité des problèmes sociaux et dans ce cas la plus grande modération s'impose.

Les « Grandes démocratie » et la République française sont-elles modérées ? Il est permis d'en douter quand tout est fondé sur la compétition effrénée, l'opposition systématique et la lutte des classes. Les sociétés démocratiques que nous connaissons, sous leurs oripeaux angéliques et utopistes, sont en réalité des sociétés violentes qui usent le plus souvent de la contrainte et de la manipulation pour imposer la volonté de quelques-uns. L'Etat est-il modéré quand il traite les automobilistes (c'est à dire une grande partie de sa population) de « délinquants routiers » et confisque, sous forme d'impôts, taxes et prétendues « charges sociales », près de 80% des revenus de ceux qui travaillent ? Quant au nom de la « lutte contre la discrimination » il favorise les étrangers, fussent-ils en situation irrégulière, et persécute ceux qui cherchent à défendre l'identité nationale ?

On dira que ce sont là des dérives fâcheuses et récentes de la glorieuse République française...

Mais quand en 1962 on a abandonné les français d'Algérie à la confiscation de leurs biens et les harkis à une

mort effroyable, était-ce une politique véridique, juste et modérée? On admettra nos réticences...

Ce sont en réalité les dérives inhérentes à un système qui ne comprend que deux lois primaires : la loi du plus fort d'une part et la loi du groupe le plus fort d'autre part. Et cela parce que ce système politique ne croit en rien d'autres qu'en lui-même et estime que tout n'est que le fruit de forces antagonistes socio-économiques dans un univers où tout est relatif.

Il faut rompre avec tout cela, c'est une question de vie ou de mort.

L'Etat doit partir de la réalité et ne plus mentir ; quoi qu'il lui en coûte... Il doit développer la justice pour améliorer la cohésion sociale ; c'est un travail de longue haleine, loin de la politique spectacle... Il doit, par une politique modérée, substituer à la lutte des classes la collaboration des classes ; même si elle est moins rentable électoralement...

Savoir si ensuite les hommes seront libres, égaux et fraternels, ne dépend pas de lui, mais des hommes eux-mêmes.

Olivier TOURNAFOND

Pour en savoir plus :

Si vous souhaitez en savoir plus et nous poser des questions, n'hésitez pas à nous contacter via notre adresse mail :

contact@actionroyaliste.com

Nos sites internet :

actionroyaliste.com

royalismesocial.com

boutique-royaliste.fr

lasoupeduroi.com

sacr.fr





*« On finira
bien par
restaurer la
monarchie,
un jour,
contre la
dictature et
contre
l'anarchie. »*

- Eugène Ionesco -

1909-1994

Ecrivain membre de l'Académie Française





actionroyaliste.com

